



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/38/446  
S/16004  
23 septembre 1983  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

UN LIBRARY  
SEP 27 1983

ASSEMBLEE GENERALE  
Trente-huitième session  
Point 41 de l'ordre du jour  
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-huitième année

Lettre datée du 22 septembre 1983, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint une lettre en date du  
22 septembre 1983 qui vous est adressée par M. Nail Atalay, représentant de l'Etat  
fédéré turc de Kibris.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente  
lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 41 de l'ordre du  
jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) A. Coskun KIRCA

ANNEXE

Lettre datée du 22 septembre 1983, adressée au Secrétaire général  
par M. Nail Atalay

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer à la lettre (A/38/315-S/15888 en date du 27 juillet 1983) de M. Phedon Phedonos-Vadet, chargé d'affaires par intérim de l'administration chypriote grecque, sur la question de la célébration de l'anniversaire du 20 juillet dans l'Etat fédéré turc de Kibris.

Pour commencer, je tiens à souligner que ni M. Phedonos-Vadet, ni aucune autre personnalité officielle de l'administration chypriote grecque n'a le droit, que ce soit au nom de la loi, de la constitution ou de la morale, de représenter la République binationale de Chypre dans son ensemble - République dont le peuple chypriote turc est un partenaire cofondateur - ou d'agir en son nom.

Malgré le caractère illégitime du titre que M. Phedonos-Vadet s'arroge, je répondrai aux allégations qu'il a faites dans ladite lettre. La lettre envoyée sur ordre de son soi-disant "gouvernement" par le Chargé d'affaires chypriote grec au sujet des manifestations susmentionnées qui ont eu lieu dans le Nord de Chypre, est une nouvelle tentative en vue de représenter sous un faux jour ce qui se passe à Chypre et offre une nouvelle preuve d'immaturité politique, en même temps qu'elle dénote l'absence de respect de l'administration grecque pour les Chypriotes turcs et la nation turque en général.

Les "milliers de victimes" et les "dégâts matériels" mentionnés par M. Phedonos-Vadet dans sa lettre ne sont rien d'autre que les victimes et les dégâts du coup d'Etat inspiré par la junte du 15 juillet 1974, au cours duquel des Chypriotes grecs ont assassiné sans merci d'autres Chypriotes grecs, sans épargner les Chypriotes turcs. Ce massacre se serait poursuivi avec la même violence si la Turquie n'était pas intervenue à temps, conformément à ses droits et obligations conférés par voie de traité, pour mettre fin aux manoeuvres brutales menées depuis 11 ans en vue de détruire le caractère bicommunautaire de l'Etat et d'en finir du même coup avec le partenaire cofondateur de la République, le peuple chypriote turc.

A cet égard, je ne saurais mieux faire que de citer feu l'archevêque Makarios lui-même, coupable, devant l'histoire, d'avoir essayé de sacrifier la République bicommunautaire de Chypre sur l'autel de l'Enosis et qui avait déclaré devant le Conseil de sécurité le 19 juillet 1974, peu après le coup : "Le coup d'Etat a fait couler beaucoup de sang et a entraîné des pertes importantes en vies humaines" (S/PV.1780). L'archevêque avait également déclaré à propos du coup : "Je crains que les pertes en vies humaines ne soient lourdes et les dégâts matériels importants." (*ibid.*). Dans le même discours, l'archevêque Makarios a fait les remarques suivantes qui sont révélatrices de la nature véritable du coup et de la menace imminente qu'il représentait pour le peuple turc de Chypre :

"Comme je l'ai déjà dit, les événements à Chypre ne constituent pas une question interne des Grecs de Chypre. Les Turcs de Chypre sont également affectés. Le coup de la junte grecque est une invasion et tous les habitants de Chypre, Grecs et Turcs, en supportent les conséquences."

La presse grecque locale avait indiqué que le nombre des victimes du coup se situait entre trois et quatre mille, et la presse internationale avait également parlé de l'ampleur des pertes subies. "Ta Nea", un journal d'Athènes, a publié les révélations terribles du prêtre chypriote grec d'un cimetière, le père Papatsestos, reproduites dans tous les journaux chypriotes grecs le 28 février 1976. Dans son interview avec Ta Nea, le père Papatsestos a parlé de "camions entiers chargés de cadavres de Chypriotes grecs enterrés dans des fosses communes sans qu'aucune liste soit établie et sans qu'on tente d'identifier les corps." Il a en outre dit qu'il avait assisté à quelque chose que "peut-être aucun mortel n'avait jamais vu auparavant", et déclaré : "J'ai vu un jeune Chypriote grec enterré vivant. Je jure devant Dieu qu'ils ont enterré ce jeune homme alors qu'il était encore vivant." Papatsestos a reconnu également, au cours de la même interview, avoir enterré des Turcs dans le cimetière en même temps que des Chypriotes grecs.

Dans un article du Financial Times du 19 juillet 1974, Dominick J. Doyle signalait à propos du coup d'Etat que les victimes avaient été nombreuses et que plusieurs localités, notamment Limassol et Paphos, avaient subi des dégâts particulièrement graves.

Le Washington Star-News du 22 juillet 1974 a publié un reportage effarant des atrocités qui ont accompagné le coup telles qu'elles ont été rapportées par un étudiant chypriote grec de 21 ans, A. Kyriakides, qui a déclaré avoir vu les corps "de partisans de Makarios jetés dans une fosse commune, quatre à la fois, près de Limassol." Il a ajouté "Il y avait des Chypriotes turcs qui se sont rendus; ils ont tous été tués."

En essayant de rejeter sur l'opération turque de paix la responsabilité des morts et des dégâts matériels provoqués par le coup d'Etat, malgré les preuves irréfutables du contraire que l'on a données plus haut, M. Phedonos-Vadet ne fait que pratiquer un art dans lequel son administration paraît exceller et qui consiste à trouver un bouc émissaire pour le charger de ses propres crimes.

La nation turque ne puise pas sa gloire dans les malheurs des autres; en revanche, ce sont les panhellénistes d'Athènes et du sud de Chypre qui, s'obstinant dans leurs rêves de gloire, en dépit des effusions de sang et des souffrances qu'ils ont coûtées à Chypre dans un passé récent, se refusent à reconnaître l'égalité des droits des Chypriotes turcs. Le 28 octobre 1981 - il n'y a donc pas si longtemps - M. Andreas Papandreou, premier ministre de la Grèce, a déclaré, peu de temps après son entrée en fonctions, que Chypre "fait partie du territoire national" de la Grèce. Plus récemment encore, dans un message adressé à M. Kyprianou le 15 août 1983 à l'occasion de la fête religieuse orthodoxe grecque, M. Papandreou a repris cette affirmation lorsqu'il a déclaré, parlant de Chypre, bien entendu, "une partie de la Grèce est occupée par des forces étrangères". Les allusions au "territoire libre de la République de Chypre", aux "zones occupées" ou à "l'invasion" qui émaillent la lettre de M. Phedonos-Vadet à laquelle nous nous référons ne laissent non plus planer aucun doute sur le fait que les chefs des Chypriotes grecs voient dans l'Etat binational de Chypre un territoire purement grec, dont ils sont "le peuple" et les maîtres, au mépris le plus complet du peuple chypriote turc et de ses droits en tant que cofondateur de l'Etat. C'est ce que nous souhaitons rappeler à M. Phedonos-Vadet, lorsqu'il s'en prend sans raison à la déclaration de M. Batu sur les régions de Güzelyurt (Morphou) et de Lefka.

Le peuple chypriote turc ne sera pas déraciné une deuxième, troisième ou quatrième fois et, en aucun cas, son droit à la sécurité des personnes et des biens, qu'il a si chèrement acquis, ne sera de nouveau menacé. L'accord du 2 août 1975 sur l'échange volontaire de population, qui a été appliqué sous la surveillance et avec les conseils de l'ONU, n'avait pas pour but de déraciner ou de déplacer une fois de plus la population, mais de jeter les bases saines d'une solution juste et durable à long terme du problème chypriote, dans le cadre d'un Etat fédéral à deux zones où les peuples n'auraient pas à vivre en permanence dans la crainte, l'insécurité et l'incertitude quant à leur avenir. Les Chypriotes turcs qui se sont déplacés en quête de sécurité ont abandonné dans le sud des biens meubles et immeubles dont la valeur est comparable à celle des biens abandonnés dans le nord par les Chypriotes grecs et il est évident que la question d'un échange parallèle de biens et/ou d'une compensation devra être abordée dans la perspective d'une solution définitive.

Les entretiens intercommunautaires n'ont jamais porté et ne porteront jamais sur le statut d'un point précis du territoire dans la région nord de Chypre, mais sur la question fondamentale de la création d'une république fédérale à deux zones et sur la sécurité du peuple chypriote turc, ainsi que sur la viabilité économique et la sécurité de la zone chypriote turque, comme convenu à la Conférence au sommet qui a réuni le président Denktas et l'archevêque Makarios le 12 février 1977. En voulant ramener ces questions à un simple débat sur le statut de deux villes dont l'une au moins a toujours été purement chypriote turque, on essaie d'égarer l'opinion publique mondiale et de détourner son attention du véritable problème, à savoir : Chypre doit-elle être une colonie grecque en Méditerranée orientale, comme le demandent les Grecs, ou une république fédérale indépendante, composée de deux nations et de deux zones, comme le demandent avec insistance les Chypriotes turcs conformément aux accords conclus à haut niveau en 1977 et 1979.

De même, les allégations sans fondement de M. Phedonos-Vadet selon lesquelles c'est la Turquie qui dicte aux Chypriotes turcs l'attitude à adopter lors des entretiens communautaires et dans les prises de décision ont pour but de jeter un voile sur la collaboration étroite qui unit Athènes et les Chypriotes grecs dont l'action commune suit de toute évidence pas à pas les instructions d'Athènes, ce dont les responsables des Chypriotes grecs ne font pourtant pas mystère. La stratégie commune qui ressortait déjà du communiqué commun publié par Athènes et Nicosie le 2 février 1966 et selon laquelle "les deux gouvernements ne pouvaient accepter une solution excluant la possibilité d'une union de l'île à la Grèce" est encore la leur aujourd'hui. Dans le panégyrique qu'il a prononcé sur la tombe de l'archevêque Makarios, le 3 août 1983, M. Spyros Kyrianou a répété une fois de plus qu'il "suivrait les traces de ce chef inoubliable"; par ailleurs, le 5 août 1983, M. Papandreou, premier ministre de la Grèce, et M. Kyprianou, en visite à Athènes, ont déclaré que leurs vues concordaient sur la stratégie commune à suivre sur la question de Chypre (se reporter à l'édition du 6 août 1983 des quotidiens chypriotes grecs Alithia et Simerini). La relation de dépendance totale qui lie, tant sur le plan psychologique que dans les faits, les chefs des Chypriotes grecs au gouvernement d'Athènes transparait clairement des visites que fait M. Spyros Kyprianou à la capitale grecque; la plus récente a eu lieu du 5 au 10 août 1983 et une nouvelle visite est officiellement prévue pour la fin du mois de septembre.

En conclusion, je voudrais souligner que les fêtes qui ont lieu chaque année dans la partie nord de Chypre sont l'occasion pour le peuple chypriote turc de célébrer l'avènement de la liberté, de la sécurité et de la paix pour lesquelles il a lutté pendant 11 ans à partir de 1963 et auxquelles il a droit au même titre que tout peuple qui se respecte. Nous n'attendons pas des responsables chypriotes grecs, aveuglés par leur fanatisme anti-turc, qu'ils comprennent la signification de cette célébration ou qu'ils y souscrivent, bien que l'événement commémoré ait en fait apporté la paix à Chypre tout entière, mais ils devraient au moins faire preuve de la maturité politique nécessaire pour ne pas protester auprès des instances internationales. S'il faut voir dans ce comportement, tel qu'il est illustré par la lettre déjà mentionnée de M. Phenodos-Vanet, une indication du respect que les chefs des Chypriotes grecs éprouvent envers le peuple chypriote turc, les chances sont bien minces d'arriver à une compréhension et encore moins à une confiance mutuelle entre les deux peuples de Chypre.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 41 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, Excellence, etc.

Le représentant de l'Etat  
fédéré turc de Kibris,

(Signé) Nail ATALAY

-----